

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES

FAITS SAILLANTS

Le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a déposé son cinquième budget le 21 mars 2023 à l'Assemblée nationale du Québec. Avec son budget 2023-2024, le gouvernement du premier ministre François Legault s'engage, par la voie de nouvelles initiatives, à accroître la richesse du Québec, à développer le potentiel des jeunes, à rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain, à soutenir les Québécois ainsi **qu'à diversifier et consolider les actions pour l'environnement.**

- **Croissance** : Le Québec a enregistré une croissance de 2,8 % en 2022, soit 0,1 % de plus que ce qui était prévu lors du précédent budget. Pour 2023, la croissance est fixée à 0,6 %. Soulignons que le ministre croit que le Québec évitera une récession pour 2023.
- **Déficit et équilibre budgétaire** : Le ministre des Finances conclut l'exercice 2022-2023 avec un déficit de 5,0 G\$, après un versement de 3,3 G\$ au Fonds des générations. Le déficit prévu pour 2023-2024 est de 4,0 G\$, après un versement de 2,4 G\$ au Fonds des générations. Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours estimé pour 2027-2028. Toutefois, le ministre présente deux scénarios alternatifs (ralentissement économique plus marqué et hausse plus importante) qui pourraient avoir un impact sur le retour à l'équilibre budgétaire.
- **Dette publique** : Le ratio de la dette nette au PIB passera de 38,1 % au 31 mars 2022 à 37,4 % au 31 mars 2023. Le gouvernement prévoit que le ratio diminuera graduellement au cours des prochaines années, pour s'établir à 30 % d'ici 2037-2038.
- **Inflation** : Après avoir atteint des sommets en 2022, l'inflation devrait chuter autour de 3,5 % dès le troisième trimestre de 2023.
- **Impôts des particuliers** : Le ministre annonce une baisse d'impôts de 9,2 G\$ sur cinq ans. Cette baisse maximale de 814 \$ par personne profitera à 4,6 millions de Québécois dès 2023.
- **Fonds des générations** : Contrairement à ce qui avait été prévu par plusieurs, le gouvernement ne puise pas dans le Fonds des générations. Il diminue toutefois le montant des cotisations.
- **Infrastructures** : Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 est établi à 150,0 G\$, en hausse de 7,5 G\$ de dollars par rapport à celui de 2022-2032.
- **Revenus** : Les entrées budgétaires sont estimées à 147,0 G\$ pour 2023-2024, une croissance de 1,8 %.
- **Dépenses** : Les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 138,4 milliards de dollars. Le service de la dette s'élève à 9,5 milliards de dollars. Une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars est

incluse dans le cadre financier. Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèvent à 2,4 milliards de dollars.

INFORMATIONS SUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

PRINCIPALES CROISSANCES 2023-2024

Le Budget 2023-2024 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent notamment le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour un montant de 35,0 M\$ visant à accroître l'autonomie alimentaire du Québec.

Le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation augmente de 69,8 M\$. Cette hausse s'explique notamment par les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024 pour la poursuite des programmes d'aide financière, notamment ceux visant à accroître l'autonomie alimentaire.

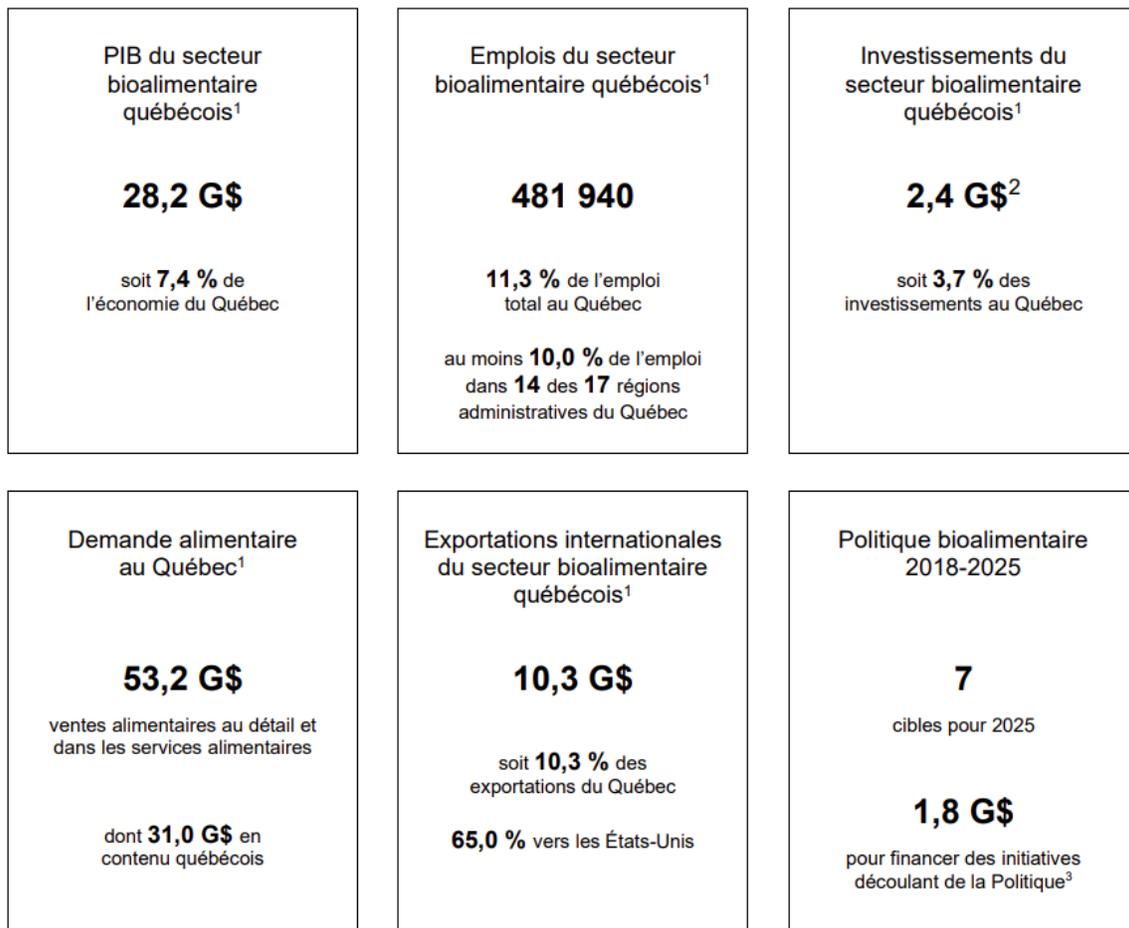
Le budget du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie augmente de 69,5 M\$. Cette variation s'explique notamment par la fin de mesures non récurrentes annoncées dans le cadre de budgets précédents, qui est compensée par les mesures annoncées au Budget 2023-2024, de même que par la hausse prévue des interventions financières réalisées dans le cadre du Fonds du développement économique.

Le budget du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale diminue de 202,1 M\$. En excluant, de la dépense probable 2022-2023, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le transfert de 2,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 100,0 M\$ de mesures du Budget 2023-2024 ayant une portée non récurrente, le budget de dépenses 2023-2024 représente une diminution de 25,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette diminution s'explique notamment par la mise en place en 2022-2023 du Programme spécifique d'aide pour les Ukrainiens ainsi que par l'impact de la forte hausse, en 2022-2023, des demandeurs d'asile ayant droit à l'aide financière de dernier recours.

Le budget du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration augmente de 416,3 M\$. En incluant, à la dépense probable 2022-2023, la provision de 168,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 247,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2022-2023. Cette variation s'explique par l'ajout de

sommes au portefeuille en lien avec des mesures annoncées au Budget 2022-2023 et dans Le Point sur la situation économique et financière du Québec — Automne 2021 afin de combler les besoins de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que par l'ajout de sommes en lien avec des mesures du Budget 2023-2024.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



¹ Données pour l'année 2021, sujettes à des révisions périodiques

² En production, pêches et transformation

³ Discours sur les budgets de mars 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020

DÉPENSES 2023-2024

AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le moyen ayant le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie.

À cet égard, le gouvernement annonce notamment la mise en place du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, qui favorisera la réalisation de davantage de projets majeurs d'investissement partout au Québec et stimulera les gains de productivité d'un nombre accru de secteurs porteurs de croissance.

Afin d'augmenter la productivité de l'économie québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 887,6 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique ;
- intensifier les efforts en innovation ;
- favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations.

Stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique

L'investissement privé est indispensable aux gains de productivité des entreprises et à la croissance économique à long terme. L'économie québécoise affiche une productivité inférieure à celle de l'Ontario, notamment en raison d'un niveau d'investissements non résidentiels plus faible.

Afin de stimuler l'investissement privé pour accélérer la croissance économique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 413,0 millions de dollars sur cinq ans pour :

- mettre en place le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement ;
- valoriser des terrains industriels pour l'accueil de projets d'envergure ;
- optimiser les retombées des fonds fiscalisés québécois.

Soutenir le développement d'un plus grand nombre de secteurs

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement ciblera un nombre élargi de secteurs d'activité, favorisant ainsi la réalisation d'un nombre accru de grands projets d'investissement au Québec. Il s'agit d'un élargissement important par rapport au congé fiscal actuel, qui cible uniquement cinq secteurs d'activité ainsi que les projets de modernisation par la transformation numérique, soit la fabrication, le commerce de gros, l'entreposage, le traitement et l'hébergement de données, et le développement de plateformes numériques admissibles.

Cette bonification permettra d'accélérer l'essor de secteurs d'activité porteurs de croissance qui :

- ont des occasions d'améliorer leur productivité de façon importante, tels le commerce de détail, l'exploitation forestière et les services aux entreprises ;
- peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie, à l'image de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information et des communications ;
- favorisent la transition énergétique, comme l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques ainsi que les transports.

Poursuivre le déploiement des zones d'innovation

Au cœur de la vision économique du gouvernement, les zones d'innovation favorisent la commercialisation des innovations et la croissance des exportations, des investissements locaux et étrangers ainsi que de la productivité des entreprises.

En février 2022, le gouvernement dévoilait les deux premières Zones d'innovation Québec, soit :

- DistriQ, située à Sherbrooke, dans le secteur des sciences quantiques et des applications technologiques, qui permettra au Québec d'accueillir un ordinateur quantique d'IBM de dernière génération, le premier au Canada, dans les prochains mois ;
- Technum Québec, située à Bromont, dans le secteur des technologies numériques.

Afin de poursuivre le déploiement des zones d'innovation, le gouvernement prévoit 100,0 millions de dollars sur cinq ans. Ces investissements permettront de positionner le Québec à l'échelle internationale en matière d'innovation et faciliteront l'attraction et la rétention de talents.

Une aide bonifiée pour les projets en région

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement offrira une aide de base pouvant atteindre 15 % des investissements admissibles pour un projet réalisé dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. Afin d'inciter davantage les entreprises à investir en région, et de prendre en considération les défis particuliers auxquels certaines régions sont confrontées, le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement offrira une aide fiscale bonifiée pouvant atteindre : — 20 % des investissements admissibles pour les projets réalisés hors des centres urbains de Montréal et de Québec ; — 25 % des investissements admissibles pour les projets réalisés dans les territoires dont l'indice de vitalité économique se situe parmi les 25 % les plus faibles du Québec.

Une application simplifiée pour une mesure plus attrayante et prévisible

Le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement permettra aux entreprises de bénéficier d'une aide fiscale plus prévisible et plus simple à réclamer. Cette dernière pourra être

appliquée sur l'ensemble de leurs charges fiscales admissibles plutôt qu'uniquement sur celles découlant de leur projet d'investissement.

Par ailleurs, aux fins du calcul de l'aide fiscale, le montant des investissements admissibles sera réduit de la valeur des aides gouvernementales reçues pour la réalisation du projet.

– Les investissements admissibles pris en compte pour établir le plafond de l'aide fiscale pourront atteindre 1,0 milliard de dollars par projet.

Appuyer les technologies propres et l'économie circulaire

Le soutien aux technologies propres est essentiel afin d'encourager l'innovation et le développement d'une économie plus verte. C'est notamment l'émergence de ces nouvelles technologies qui permettra au Québec de maintenir son leadership à l'égard de la lutte contre les changements climatiques.

Afin d'appuyer la transition verte et la décarbonisation de l'économie, le gouvernement prévoit **30,0 millions de dollars sur trois ans** pour soutenir les entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres.

Cette somme permettra notamment d'effectuer des appels à projets visant à **favoriser l'adoption des technologies propres et de pratiques écoresponsables ainsi que la mise en place d'initiatives d'économie circulaire.**

FAVORISER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES, LA NUMÉRISATION ET LES EXPORTATIONS

Accroître les sommes disponibles au Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation

Le Québec est une économie ouverte, et l'apport de son commerce extérieur est essentiel pour sa croissance. Dans le but de favoriser la commercialisation de produits et de services hors Québec et le développement de marchés extérieurs pour les PME québécoises, le gouvernement a mis en place le Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation.

Ce programme permet d'appuyer les ambitions des entreprises québécoises en les aidant à intégrer les chaînes d'approvisionnement mondiales et à augmenter leur présence sur les marchés étrangers. Pour favoriser la croissance des entreprises exportatrices québécoises, le gouvernement prévoit 25,0 millions de dollars sur deux ans. Cette somme s'ajoute à celles déjà disponibles pour ce programme.

CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ DES RÉGIONS

Appuyer l'essor du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire joue un rôle essentiel dans l'économie du Québec et contribue à la mise en valeur du territoire québécois ainsi qu'au développement des régions. Afin d'appuyer l'essor du secteur bioalimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 813,1 millions de dollars sur cinq ans et visant à :

- poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire ;
- accroître l'autonomie alimentaire du Québec ;
- soutenir les investissements agricoles à caractère durable ;
- accroître les efforts visant à assurer le bien-être animal.

Poursuivre le financement de la Politique bioalimentaire

La Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde, qui prend fin en mars 2025, repose sur des programmes qui permettent, entre autres :

- de financer des projets d'investissement en transformation alimentaire et en agriculture ;
- de soutenir le développement durable du secteur bioalimentaire et des marchés ;
- d'appuyer des projets de recherche et d'innovation ;
- d'appuyer le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Afin de poursuivre, dès maintenant, le financement de la Politique bioalimentaire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 615,1 millions de dollars sur trois ans à compter de 2025-2026.

Accroître l'autonomie alimentaire du Québec

Afin de parvenir à une plus grande autonomie alimentaire, il est important d'accroître la capacité de l'industrie à offrir aux Québécois des aliments frais, sains et diversifiés.

Pour y arriver, le secteur bioalimentaire doit augmenter ses investissements et sa productivité, notamment par l'innovation et la robotisation. À cet effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre divers programmes favorisant l'investissement des entreprises en transformation alimentaire et en production agricole, tels que :

- le Programme Transformation alimentaire : robotisation et système de qualité ;
- le Programme de soutien au développement des entreprises serricoles ;
- l'Initiative ministérielle Productivité végétale.

Afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec, le gouvernement prévoit 175,0 millions de dollars sur cinq ans pour hausser les sommes disponibles pour les programmes du MAPAQ visant à augmenter les investissements et la productivité des entreprises bioalimentaires.

Soutenir les investissements agricoles à caractère durable

Le Programme Investissement Croissance Durable (PICD) de La Financière agricole du Québec soutient les investissements productifs et à caractère durable des entreprises agricoles.

– Il finance des projets ayant notamment pour objectifs l'augmentation du volume de production, l'adoption de pratiques agroenvironnementales, la rentabilité, la performance ou la diversification de l'entreprise.

Afin de poursuivre l'appui aux investissements offert aux entreprises agricoles et de favoriser une autonomie alimentaire durable, le gouvernement prévoit 15,0 millions de dollars sur deux ans pour bonifier le PICD.

FAVORISER LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

En matière de développement durable, récompenser les actions favorables à l'environnement et appliquer le principe de pollueur-payeur constituent de bonnes pratiques que le gouvernement souhaite continuer de promouvoir. À cet égard, le budget 2023-2024 prévoit 23,2 millions de dollars pour reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales.

Reconnaître et rétribuer les pratiques agroenvironnementales

La rétribution des bonnes pratiques est une mesure phare du Plan d'agriculture durable 2020-2030. Elle vise à reconnaître les bonnes pratiques agricoles axées sur l'atteinte de résultats, tout en allant au-delà des exigences réglementaires. Depuis le lancement de l'initiative en février 2022, ce sont plus de 1 800 entreprises qui ont déjà adopté des pratiques agricoles durables.

Le gouvernement souhaite qu'un plus grand nombre d'entreprises s'engagent à appliquer des pratiques admissibles comme la réduction de l'usage de pesticides ou les aménagements favorables à la biodiversité.

Une aide additionnelle de 23,2 millions de dollars sur deux ans est prévue pour appuyer davantage d'entreprises et favoriser l'agriculture durable.

FAIRE FACE À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 615,2 millions de dollars sur six ans et visant à :

- appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes ;
- soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs.

L'Opération main-d'œuvre pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs prioritaires

Dans le cadre de la mise à jour économique de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé 3,9 milliards de dollars sur cinq ans pour la mise en place de l'Opération main-d'œuvre.

Cette opération a pour objectif de s'attaquer au manque de main-d'œuvre dans certains domaines considérés comme prioritaires, en octroyant :

- 2,1 milliards de dollars aux domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance ;
- 1,8 milliard de dollars aux domaines des technologies de l'information, du génie et de la construction.

La requalification et l'attraction de 170 000 travailleurs additionnels dans ces domaines sont au cœur de l'Opération main-d'œuvre, qui s'appuie sur quatre leviers d'action, soit :

- augmenter le taux de diplomation et soutenir la persévérance des étudiants, l'adaptation des compétences et la requalification des travailleurs ;
- maintenir les travailleurs en emploi ;
- intégrer des personnes sans emploi au marché du travail ;
- faire appel à l'immigration ciblée pour répondre aux besoins du Québec et assurer l'intégration des immigrants au marché du travail.

APPUYER L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Afin d'appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes, de soutenir la vitalité économique de toutes les régions du Québec et de protéger la langue française, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 509,6 millions de dollars sur cinq ans pour :

- bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec ;
- accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes ;
- promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail ;
- favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs, notamment par l'accélération du traitement des demandes des travailleurs étrangers ;
- soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile.

Bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec

Afin de faciliter l'accès aux services de francisation, le gouvernement a créé Francisation Québec, au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

BUDGET 2023-2024

Gouvernement du Québec

Note d'information

– Francisation Québec sera l'unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français, et ce, pour toute personne domiciliée, travaillant ou envisageant de s'établir au Québec.

Dans le but d'améliorer la maîtrise du français, notamment des personnes immigrantes, le gouvernement prévoit 213,5 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024, entre autres pour :

- augmenter le nombre de cours à distance et l'accompagnement ;
- offrir des cours de français à l'étranger à des travailleurs recrutés lors d'activités de recrutement à l'international ;
- déployer Francisation Québec et élargir l'offre de services de francisation à de nouvelles clientèles, notamment en milieu de travail et auprès de la petite enfance.

Accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

Ainsi, le gouvernement prévoit 164,1 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024, qui permettront notamment :

- d'identifier des domaines d'emploi et des professions à prioriser ;
- d'augmenter l'offre de formation d'appoint et de stages pour les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession réglementée ;
- de soutenir financièrement les personnes immigrantes effectuant des démarches de reconnaissance des compétences ;
- d'exempter les professionnels formés à l'étranger des droits de scolarité liés aux formations d'appoint qu'ils doivent suivre pour répondre aux exigences des ordres professionnels québécois ;
- d'appuyer des ordres professionnels afin d'accélérer la reconnaissance des compétences.

Promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail

Certaines régions du Québec font face à des défis démographiques particuliers alors que la majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les centres urbains. Ainsi, la pénurie de main-d'œuvre touche davantage certaines régions, ce qui nuit à leur performance économique.

En réponse à cet enjeu, le gouvernement prévoit 73,0 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2023-2024 afin de mettre en œuvre des initiatives visant à augmenter la proportion de personnes immigrantes qui s'établissent dans des régions plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

Favoriser l'attraction et la rétention de travailleurs

Il est important de continuer à réaliser des activités de recrutement à l'international et de garantir un traitement rapide des demandes d'immigration afin d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre, qui affectent les régions du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, 33,5 millions de dollars, soit :

- 13,2 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre les activités de recrutement international, réalisées en collaboration avec Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville, qui permettront aux entreprises québécoises d'embaucher plus de 3 000 travailleurs par année ;
- 20,3 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le nombre de ressources destinées à l'analyse des demandes d'immigration temporaire des travailleurs et des étudiants étrangers et ainsi garantir un traitement rapide et efficace des candidatures.

Soutenir la régionalisation et l'intégration au marché du travail des demandeurs d'asile

Au cours des dernières années, le nombre de demandeurs d'asile a crû rapidement, notamment dans la région de Montréal, qui reçoit la très grande majorité de ceux-ci.

De plus, les demandeurs d'asile ne sont actuellement pas admissibles à certaines mesures d'aide à l'emploi du gouvernement du Québec. Or, celles-ci pourraient accélérer et faciliter leur intégration au marché du travail.

Afin de répondre à ces enjeux, le gouvernement prévoit 25,5 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023-2024, soit :

- 15,0 millions de dollars pour mettre en place un projet pilote visant l'établissement de demandeurs d'asile hors de la communauté métropolitaine de Montréal, par la création d'une offre de services complète qui facilitera leur accueil et leur intégration ;
- 10,5 millions de dollars pour mettre en œuvre un projet pilote visant à rendre admissibles des demandeurs d'asile à des mesures et à des services d'aide à l'emploi pour favoriser leur intégration à certains secteurs ciblés, notamment les secteurs du tourisme et de la santé ainsi que la filière batterie.

Ces projets pilotes visent à soutenir à la fois l'intégration des demandeurs d'asile dans la société québécoise et au marché du travail.

SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR RECHERCHE DE TRAVAILLEURS

Le nombre de postes vacants au Québec est un réel enjeu pour les entreprises de plusieurs secteurs d'activité économique, et ce, dans toutes les régions. Afin de soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2023-2024, des initiatives totalisant 105,6 millions de dollars sur six ans et visant à :

- appuyer la formation en entreprise ;

- offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre ;
- répondre aux enjeux de main-d'œuvre du secteur touristique.

Appuyer la formation en entreprise

Le Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) vise à soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement.

Le COUD donne l'occasion aux entreprises, grâce à sa formule d'alternance travail-études, de former leur personnel en milieu de travail et d'améliorer rapidement les compétences de celui-ci.

Afin d'assurer la poursuite du programme, le gouvernement prévoit 100,0 millions de dollars en 2022-2023 pour reconduire le volet général de requalification et de rehaussement des compétences du COUD.

- Cette somme sera versée au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui est administré par la CPMT, et permettra de financer de nouveaux projets de formation jusqu'en 2027-2028.

Offrir un service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre

Afin qu'Investissement Québec, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, puisse offrir un nouveau service d'accompagnement spécialisé en matière de productivité et de main-d'œuvre, le gouvernement prévoit 4,5 millions de dollars sur cinq ans.

Ce service permettra aux entreprises ayant des projets majeurs d'investissement, notamment celles de la filière batterie, d'obtenir un accompagnement pour pallier leurs besoins de main-d'œuvre en priorisant la hausse de la productivité.

ENCOURAGER LE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS DE 65 ANS OU PLUS

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement annonce des modifications qui seront apportées au RRQ et qui s'appliqueront dès le 1er janvier 2024 afin d'encourager le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans ou plus, soit :

- la possibilité de cesser les cotisations au RRQ pour les bénéficiaires d'une rente de retraite de 65 ans ou plus ;
- la mise en place d'une protection de la rente pour les travailleurs de 65 ans ou plus gagnants un revenu inférieur à leur moyenne de gains en carrière.

SANTÉ

En bref : plus de cinq milliards de dollars additionnels en Santé

Le réseau de la santé et des services sociaux a été mis à rude épreuve au cours des dernières années lors de la pandémie. En mars 2022, le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé amorçait un virage majeur des soins et services de santé au Québec, et ce, afin de répondre aux nombreux défis toujours présents. Les investissements prévus dans le budget 2023-2024 s'inscrivent dans la continuité de ce plan.

Le gouvernement investit près de 5,6 milliards de dollars afin de rendre le système de santé plus accessible, plus efficace et plus flexible pour la population, de prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes ainsi que de soutenir les personnes plus vulnérables. Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution démographique, par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments et, de façon plus générale, par les coûts de maintien de services.

Ainsi, les mesures pour rendre le réseau de la santé plus performant et plus humain totalisent près de 5,6 milliards de dollars d'ici cinq ans, soit :

- 3,0 milliards de dollars pour rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population;
- 2,0 milliards de dollars pour prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes;
- 565,4 millions de dollars pour soutenir les personnes plus vulnérables.

Rehausser les interventions en prévention et la promotion de la santé

Le gouvernement s'est engagé à faire la promotion des saines habitudes de vie et à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les inégalités sociales de santé. À ce titre, le budget 2022-2023 prévoit le déploiement du nouveau Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention de la santé (PGPS) qui permettra à l'ensemble de la société de se mobiliser en faveur de l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie de la population.

Rétablir le système de santé

Plus spécifiquement, des efforts seront faits en vue d'accroître l'accès à une saine alimentation et à des installations contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, de rehausser la prévention des maladies chroniques et de l'obésité, de réduire les risques pour la santé associés à l'environnement et de favoriser la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire. Dans le cadre du budget 2022-2023, une somme de 235,9 millions de dollars d'ici 2026-2027 est prévue pour rehausser les interventions de prévention en santé, soit :



BUDGET 2023-2024

Gouvernement du Québec

Note d'information

- 188,0 millions de dollars qui s'inscrivent dans le Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2021-2025;
- 47,9 millions de dollars pour le déploiement d'initiatives en prévention et en santé publique, notamment pour mieux prévoir les pandémies et y faire face.